

dans un instant ; elles sont faites en justice pour les pauvres ouvriers et journaliers employés sur ce chemin de fer ; elles sont faites, je peux dire, en justice pour moi-même, qui avais promis à l'ex-premier ministre que la banque Ontario verrait à faire payer ces réclamations ; et j'ajouterais qu'elles sont faites dans ce que je crois être l'intérêt de la morale publique.

La banque Ontario, dont j'ai l'honneur d'être un des directeurs—

Plusieurs VOIX : Écoutez, écoutez.

M. COCKBURN : Les honorables députés manifestent de nouveau les mêmes dispositions d'esprit. Je dis que je suis fier d'être un des directeurs de cette institution. Je n'en connais pas une qui porte un nom plus puissant ou plus honorable, et, peut-être, personne plus que les honorables députés de la gauche, ne désirerait faire partie de cette institution.

La banque Ontario, dans le cours ordinaire de ses affaires, avait consenti de faire certaines avances de fonds à M. Henry Macfarlane, entrepreneur, pour lui permettre de compléter les cinquième et sixième sections, de dix milles chacune, du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; et en échange de cet engagement, pris par la banque, le 14 juin 1888, d'avancer des fonds, la compagnie du chemin de fer transporta, comme garantie collatérale, au gérant de la banque Ontario, à Montréal, la somme de \$70,000, payable par le gouvernement de Québec lors de l'achèvement de ces deux sections, s'étendant entre les milles 40 et 60 ; je puis dire que tous ces faits sont détaillés dans le rapport de l'enquête faite par le sénat l'année dernière au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Aussitôt que cet arrangement fut conclu, la banque Ontario eut le soin d'en donner avis au gouvernement de Québec, et M. Alexandre Gauvreau, notaire public, fut chargé de préparer cet avis et de le signifier au gouvernement, ce qu'il fit conformément à ces instructions. En conséquence, il a été payé au gérant de la banque Ontario, à compte de cette subvention, et en vertu de ce transport, une somme de \$41,454, laissant, sur les \$70,000 transportées à la banque, une balance de \$28,546 entre les mains du gouvernement de Québec.

La compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs avait les subventions non seulement du gouvernement local de Québec, mais elle avait aussi obtenu du gouvernement fédéral une subvention de \$3,200 par mille, je crois. En conséquence, le 12 octobre 1889, \$54,000 de ces subventions étaient dues à l'entrepreneur ; et vu que ces subventions avaient été transportées à la banque Ontario pour avances faites à l'entrepreneur dans le but de l'aider à construire le chemin, le ministère des chemins de fer et canaux informa la banque que, en tant que des gages s'élevant à \$13,000 n'avaient pas été payés aux ouvriers et journaliers employés sur ce chemin, il croyait devoir retenir le paiement jusqu'à ce qu'il eut l'assurance que ces gages étaient payés. J'eus moi-même une entrevue avec le ministre des chemins de fer de cette époque, feu le très honorable sir John A. Macdonald, à ce sujet, et je lui fis observer que la banque Ontario consentirait à voir à ce que ces \$13,000 de gages fussent payés, pourvu qu'il permit à la banque comme représentant l'entrepreneur de retirer les \$54,000. Voici une copie de la lettre qui se trouve à la page 141 du rapport du Sénat :

M. COCKBURN.

OTTAWA, 12 octobre 1889.

À l'honorable ministre des canaux et chemins de fer.
 MONSIEUR.—La banque Ontario a appris que les gages dus aux ouvriers de Macfarlane pour ouvrage fait sur la première section de 60 milles du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, se montent à \$13,000. La somme de \$54,000, partie du subside fédéral, est payable à la compagnie du chemin de fer ; la banque Ontario a droit de recevoir ces \$54,000 par l'entremise de M. Noël, gérant de la banque de Québec, à Ottawa, lequel est le procureur de la compagnie du chemin de fer autorisé à recevoir ce subside pour la banque Ontario. Si le gouvernement verse ces \$54,000 immédiatement à M. Noël, pour qu'il les remette à la banque Ontario, la banque s'engage à voir à ce que les gages ci-dessus soient payés aux ouvriers.

A. SIMPSON,

“Gérant,”

J'ai déjà dit qu'il restait entre les mains du gouvernement de Québec la somme de \$28,546, balance de la subvention fédérale appartenant à la banque Ontario, qui, maintes fois, en réclama le paiement. Néanmoins, les remontrances furent inutiles, car les cœurs généreux de M. Mercier et de ses associés étaient profondément émus de compassion à l'égard des malheureux ouvriers et journaliers qu'il représentait graphiquement comme des hommes mourant de faim, et sans moyens de faire vivre leurs familles, et il disait :

“Je ne céderai pas à la tentation de dire ce que je pense de ceux qui ont reçu les fonds de la province et du gouvernement fédéral dans le but de construire ce chemin, et qui n'en ont rien fait.”

Je crois que, plus tard, la chambre pourra peut-être céder à la tentation de lui dire, ainsi qu'à d'autres, ce qu'elle pense de la manière dont ils ont dépensé les deniers de la province et du gouvernement fédéral.

Plus tard, dans l'excès de sa douleur, il disait :

“Je voudrais que tous les députés eussent le temps de lire la triste histoire qui est sur le point d'être soumise à la chambre. On y trouve le récit des choses les plus pénibles. De pauvres journaliers, n'ayant que leur travail pour vivre, n'avaient pas, en mars dernier, reçu leurs gages depuis dix mois, gages qui étaient leur seule ressource pour nourrir leurs familles. Ces deniers qui avaient été fournis par la province à condition qu'ils seraient employés à payer les dettes légitimes et privilégiées, avaient disparus dans les poches des spéculateurs.”

Et il aurait pu ajouter : dans les poches des aventuriers. De plus, M. Chrysostôme Langellier, sous-régistrateur provincial, dans sa déposition donnée sous serment, nous dit que le gouvernement de Québec, dans son zèle à protéger ces hommes, a agi de la manière suivante :

“Le gouvernement a dit : Au lieu de payer ces \$28,545 au nom de la compagnie, nous les garderons et nous les paierons nous-mêmes aux ouvriers, afin d'être assurés qu'ils sont payés.”

Je crois que le zèle manifesté par le gouvernement de Québec en gardant cette somme dans le but de payer en entier aux ouvriers et journaliers est digne d'éloges. Quand on lui demande :

Q. Savez-vous ce qui a induit le gouvernement local à payer les travailleurs, sur le subside local la première fois ?

Il répond :

Ce fut parce que le gouvernement a cru que si l'argent était par lui payé à la compagnie ou à l'entrepreneur, cet argent pourrait être mal appliqué et détourné de sa destination, comme c'était arrivé auparavant.

Personne n'était mieux qualifié pour juger le danger d'une fausse application de ces deniers que les hommes qui manifestaient ces sentiments. Ils avaient une grande expérience dans ce genre de politique, et ils en ont eu davantage depuis.

Examinons maintenant si le gouvernement de Québec a mis à exécution ces dispositions vraiment